

PARIS (MPE-Média) – La société LFoundry de production de composants en silicium pour l'électronique de Rousset (Bouches-du-Rhône) a été mise en liquidation par le Tribunal de commerce de Paris après six mois d'observation, faute d'une solution de reprise jugée crédible. La CFDT avait porté plainte en 2013 pour abus de bien social contre le holding allemand de Lfoundry. Détails.

Le Ministère du Redressement Productif a réclamé hier et obtenu un nouveau délai de trois mois pour préserver les « chances du site ».

Le tribunal de commerce de Paris vient de prononcer ce jeudi la liquidation de l'entreprise Lfoundry moins de trois ans après sa reprise par l'allemand Lfoundry à l'américain Atmel, apprend-on de source officielle. Cette annonce met en danger 619 emplois directs, 1.600 indirects.



(Ph SD LFoundry web)

« Le ministère fait de la communication, mais ce délai de trois mois est fictif, les lettres de licenciement sont prêtes à partir, notre délégué a le sentiment de s'être fait trahir, pour nous, il n'y a pas de solution à l'étude », nous précise une source cédétiste proche du dossier.

« Le principal client et ancien actionnaire majoritaire de cette entreprise, en refusant définitivement de la soutenir, lui a retiré la dernière opportunité de mettre en place un plan de diversification », déclarait hier le Ministre du Redressement productif Arnaud Montebourg sans citer le groupe américain ATMEL.

Depuis la mise en redressement judiciaire de LFoundry à la fin juin 2013, syndicats et élus locaux cherchent des solutions pour maintenir l'activité industrielle du site de Rousset (Bouches-du-Rhône).



M. Gunther Ernst, PDG de LFoundry (ph SD archives MPE-Média)

Plusieurs mois d'efforts de la CFDT

« Depuis plusieurs semaines, la CFDT tente d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés que traverse l'usine de semi-conducteurs. Elle espère désormais que toutes les parties pouvant intervenir en sa faveur dans ce dossier parviendront à se mettre autour de la table pour évoquer une solution. Elle souhaite en particulier qu'Atmel – le premier client du site, l'ancien groupe holding de Lfoundry basé aux Etats-Unis NDLR - prolonge de quelques mois son contrat de sous-traitance, c'est-à-dire le temps nécessaire pour LFoundry de monter en puissance et d'atteindre un volume de production suffisant pour assurer la pérennité de la société », nous expliquait en juillet un délégué local de la FGMM CFDT.

Malgré ces efforts, le ministère du Redressement productif constate « qu'aucune solution ferme de reprise n'est apparue, ce qui a conduit à la liquidation judiciaire prononcée ce jour. Compte-tenu de l'enjeu que représente l'outil industriel et les emplois, y compris pour les entreprises du bassin qui en dépendent, le ministère du Redressement productif, par la voix de son Commissaire au Redressement productif régional, a sollicité le Procureur de la République pour obtenir du Tribunal de commerce le maintien de l'outil productif dans son état actuel pendant un temps limité. En accord avec le liquidateur nommé ce jour, une cellule sera mise en place pour gérer l'avenir de l'entreprise et en préserver le site de façon temporaire les actifs », a déclaré ce jeudi Bercy.

Trois mois de délai, jusqu'en mars 2014

« Ce délai de 3 mois devrait être mis à profit pour confirmer la manifestation d'intérêt présentée le 19 décembre dernier en séance au Tribunal », ajoute Bercy, qui ne souhaite pas donner plus de détails pour l'instant « pour préserver la confidentialité de la démarche », nous explique une chargée de presse de Bercy.

« Le délai de 3 mois obtenu par le ministère du Redressement productif auprès du liquidateur devrait être employé à confirmer la crédibilité de cette solution de reprise. Ce n'est qu'à cette condition qu'une issue positive pourra éventuellement être trouvée », insistait jeudi le ministre.

La CFDT parle d'un « comportement délictueux des dirigeants allemands de Lfoundry »

Depuis plusieurs mois, la CFDT dénonce le « comportement délictueux des dirigeants de LFoundry qui a conduit l'entreprise au redressement judiciaire ».

Suite à une plainte déposée par la CFDT métallurgie en février 2012, le Parquet de Paris avait alors désigné un juge d'instruction et ouvert une information judiciaire pour abus de biens sociaux. La CFDT souhaite « que toute la lumière soit faite et que les responsabilités soient clairement établies », déclarait la centrale cédétiste en octobre 2013.

« Au-delà du besoin impérieux de vérité, la CFDT métallurgie veut que le site de Rousset puisse continuer son activité industrielle. L'action pour sauver la fonderie de semi-conducteurs comporte deux volets qui nécessitent une mobilisation soutenue du Gouvernement », soulignait alors le secrétaire général de la FGMM CFDT Alain Larose.

« Premier axe d'intervention, il faut rendre possible la reprise du site. Pour cela, LFoundry doit laisser les technologies à Rousset et la dette de 30 M€ contractée par la société française doit être négociée », avançait la CFDT.

« Deuxième axe d'intervention, obtenir une charge suffisante pour le démarrage de la nouvelle société. Atmel doit s'engager dans un contrat de production donnant le temps à l'entreprise de trouver de nouveaux marchés et de diversifier son carnet de commandes. Atmel, qui avait vendu sa fonderie de silicium au groupe LFoundry GmbH en connaissant les difficultés financières de celui-ci, démontrerait ainsi qu'elle sait faire preuve de responsabilité sociale », suggérait ensuite la centrale.

Un site stratégique national

« Alors que le gouvernement vient de dévoiler ses 34 plans de la nouvelle France industrielle, dont plusieurs concernent les technologies du numérique et l'utilisation de semi-conducteurs, la CFDT métallurgie affirme que la sauvegarde d'une fonderie de silicium en France revêt un caractère stratégique », poursuit la même source.

« En outre, la fermeture du site de Rousset fragiliserait le tissu de sous-traitants et de prestataires locaux qui perdraient une part significative de leur chiffre d'affaires au risque de déstabiliser l'industrie des semi-conducteurs en région PACA. Ainsi, la CFDT métallurgie estime que la fermeture de LFoundry entraînerait la suppression de 619 emplois directs plus environ 1.000 emplois indirects », poursuit la CFDT.

La Fédération CFDT de la métallurgie en appelle « à la mobilisation de toutes les énergies afin de trouver une solution pour assurer l'avenir du site industriel de Rousset ».

C.J.

Voir aussi nos précédents articles et sur :

[h ttp://www.LFoundry.com/](http://www.LFoundry.com/)

SOUSCRIPTIONS, LIENS COMMERCIAUX SUR MPE-MEDIA

« MATIERES PREMIERES ENERGIES MEDIA »

TARIFS DES SOUSCRIPTIONS A LA LETTRE ET AU SITE INTERNET MPE-MEDIA :

LETTRE MPE-MEDIA + SITE WEB: 690€ HT/AN, **1.350€ HT/2 ANS**

LETTRE MPE-MEDIA*: 395€ HT/AN, **750€ HT/2 ANS**

SITE WEB MPE-MEDIA* : 295€ HT/AN, **550€ HT/2 ANS**

*PRIX DE BASE POUR DEUX ADRESSES DE COURRIEL PAR ENTREPRISE, TARIFS DEGRESSIFS POUR 3 A 10 ADRESSES ET PLUS



TARIFS DE LA PUBLICITE, DES MESSAGES COMMERCIAUX OU « CORPORATE » DES ENTREPRISES :

LIEN COMMERCIAL DIRECT DE WWW.MPE-MEDIA A VOTRE SITE : 990€ HT/AN, **1.800€ HT/2 ANS + ADHESION O**

PUBLICITES SUR LETTRE & LE SITE WEB MPE-MEDIA : 90€ HT/LETTRE, 990€ HT/AN (12 EDITIONS/AN)

PAIEMENT SUR FACTURE ENVOYÉE À RECEPTION DES COMMANDES

RENSEIGNEMENTS ET DEMANDE DE SOUSCRIPTIONS A ADRESSER A :

MPE-MEDIA EDITIONS

TEL : +336 60 58 89 26

contact@mpe-media.com

www.mpe-media.com